

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MACON - 7106 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 29/11/2024 - B2024/005426 - 2022 B 00689 - 814 410 999 - 5C CONSEILS

135466

Dépôt au Greffe le :

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

29 NOV 2024

PCFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

ceria

TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SASU 5C CONSEILS		de MACON		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		154 rue André Derain - ZAC Grand Su Centre d'af 71000 MACON					
SIRET		81441099900019					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						31/12/2023	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	20 899	030	7 419		13 480
	Immobilisations financières * (1)	040	409 333	042			409 333
	Total I (5)	044	430 232	048	7 419		422 813
ACTIF CIRCULANT	STOCK Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Marchandises *						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)	068		070			
		072	20 109	074			20 109
	Valeurs mobilières de placement	080	42 000	082			42 000
	Disponibilités	084	4 473	086			4 473
Charges constatées d'avance *	092	280	094			280	
Total II	096	66 862	098			66 862	
Total général (I + II)	110	497 094	112	7 419		489 675	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					1 500
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					150
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					481 619
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136					703
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					2 031
	Total I	142					486 002
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					1 320
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 216)	172					216
	Comptes courants d'associés	173					1 146
	Autres dettes	175					990
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176					3 672
Total général (I + II + III)	180					489 675	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		81 259
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		43 845

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Pour copie certifiée Conforme
Le Président

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU 5C CONSEILS</u>		Néant ☐		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le		
				31122023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214		
			217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : • mobilier : • immobilier :)			242 10 812		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		244 216		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI	255		254 5 466		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262 26 584		
Total des charges d'exploitation (II)				264 43 078		
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 -43 078		
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294 63		
Produits exceptionnels (IV)				290 43 845		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 19 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310 703		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 703		
Intégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)	324		216		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des prêts de trésorerie	247		330 35 304		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies A) 987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989				
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344				
ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
BUD (44 sexdecies) 992						
Deductions	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350 50 948		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352 354 14 725		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2				370 372 14 725		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 5C CONSEILS		Néant ☐				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	18 000	462	18 000	464	18 000	466	18 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 899	472		474		476	2 899	
Immobilisations financières		480	213 777	482	246 613	484	51 058	486	409 333	
TOTAL		490	234 676	492	264 613	494	69 058	496	430 232	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	1 063	552	4 500	554		556	5 563	
	Autres immobilisations corporelles	560	890	562	966	564		566	1 857	
TOTAL		570	1 953	572	5 466	574		576	7 419	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre en état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	COMPLEMENT	2		3		4		
			PRIX ICF							
		6		7		8		9		
									10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1				43 845					43 845	
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	43 845	586	581	587	589	43 845
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583		594	595	
TOTAL		596			585		597		599	43 845

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

C

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Copyright Groupe PSA (2024) ISALUMPIA

Formulaire obligatoire (article 107 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SASU 5C CONSEILS</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	2 031	602		604		606	2 031
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 031	682		684		686	2 031
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD					780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	79 518				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984	79 518				
Déficits de l'exercice				860	14 725				
Total des déficits restant à reporter				870	94 243				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		377			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siret) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

12

5C CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : centre d'affaires EDM
ZAC grand sud, 154 rue André DERAÏN,
71000 Macon
814 410 999 RCS MACON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 703 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 703 euros

En totalité au compte « autres réserves » 703 euros

Qui s'élève ainsi à 482 322 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

65 100 euros, soit 434 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 65 100 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

97 500 euros, soit 650 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 97 500 euros.